

Saint-Barnabé, 3 décembre 2021

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Barnabé, qui se tiendra le lundi 6 décembre prochain, à 19 h 30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Suivant les dispositions du décret numéro 222-20 du 20 mars 2020 et de l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 du gouvernement du Québec visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, cette séance sera ouverte au public dans le respect des règles sanitaires édictées par le Gouvernement du Québec.

Le nombre de personnes pouvant assister aux travaux du conseil municipal étant limité, cette séance fera aussi l'objet d'un enregistrement audio qui sera par la suite rendu disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Votre présence sera également appréciée à compter de 18 h 30 le jour de la séance, pour la tenue d'une courte réunion de préparatoire.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES COURANTES

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum ;
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 ;
4. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal (article 357 LERM) ;
5. Divulgence de certaines contributions électorales (article 513.1 LERM);
6. Adoption de la liste de la correspondance reçue au nom du conseil municipal entre le 12 novembre et le 3 décembre 2021;
7. Résolution entérinant la nomination des responsables des dossiers municipaux ;

FINANCES

8. Adoption de la liste des comptes et de la liste des salaires ;
9. Révision du salaire des élus ;
10. Dépôt du rapport de l'audit de la Commission municipale du Québec sur l'adoption du budget conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale* ;
11. Dépôt du rapport de l'audit de la Commission municipale du Québec sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale* ;

12. Résolution confirmant le dépôt de la liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir en date du 11 novembre 2021 déposé lors de la séance du 15 novembre 2021 (article 1022 du Code municipal);

GESTION DU PERSONNEL

13. Fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes ;
14. Achat de cartes cadeau et repas de fin d'année pour les employés ;
15. Formation pour les membres du conseil municipal ;
16. Réception d'une lettre de démission ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Demande d'aide financière pour la formation de deux pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;
18. Demande de remboursement pour une formation en reconnaissance d'acquis;
19. Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge pour la prochaine année;

LOISIRS ET CULTURE

20. Nomination d'un répondant pour la bibliothèque de Saint-Barnabé ;

AUTRES SUJETS

21. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé pour l'année 2022(article 148 du Code municipal) ;
22. Offre de service de consultation juridique express proposée par le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé de Trois-Rivières ;
23. Suivi des opérations de carottage effectuées sur la rue Bellerive ;
24. Demande d'aide financière de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche ;
25. Demande d'appui dans le cadre de la conservation du statut de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre ;
26. Sujet(s) apporté(s) par les membres du conseil :
 - a)
 - b)
 - c)
27. Questions diverses ;
28. Période de questions ;
29. Clôture de la séance.

/S/Martin Beaudry
Greffier-trésorier
2021-12-03